

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

5 JUILLET 2017

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2017⁽¹⁾

—

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°483 (2016-2017) n°1 à 7.

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | Amendement n° 1 déposé par Mmes Mathilde Vandorpe, Isabelle Stommen, M. Jean-Pierre Denis,
Mmes Caroline Désir et Véronique Salvi | 3 |
|---|--|---|

1 Amendement n° 1 déposé par Mmes Mathilde Vandorpe, Isabelle Stommen, M. Jean-Pierre Denis, Mmes Caroline Désir et Véronique Salvi

Dans le décret portant ajustement du budget de l'exercice 2017, les modifications suivantes sont apportées :

- à la DO 41, programme 3, pour l'AB 11.03.30, les chiffres « 1.709 » sont remplacés par les chiffres « 1.549 » et les chiffres « 8.085 » par les chiffres « 7.925 » ;
- à la DO 41, programme 3, pour l'AB 12.01.30,

les deux derniers tirets sont remplacés par les chiffres « 160 » et les deux derniers chiffres « 649 » par les chiffres « 809 »

Justification

La désignation de 80 conseillers pédagogiques supplémentaires prévoit les moyens en rémunérations à l'AB 11.03.30 de la DO 41. Toutefois, rien n'est prévu pour couvrir les frais de fonctionnement de ces nouveaux agents. Il est donc proposé de transférer 160.000 euros en engagement et en liquidation de la 11.03.30 vers la 12.01.30. Cette diminution de l'AB 11.03.30 ne posera aucun problème de liquidation de traitements, sachant que cet AB est suffisamment doté.